

Date : 22 Avril 2025

DEMANDE DE COTATION RFQ N° UNFPA/HTI/RFQ/25/002

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour l' **Installation d'un système solaire pour le Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes (MCFDF) dans le département des Cayes**. Les spécificités sont dans le TDR et le tableau de devis estimatif

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les biens / services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA](#).

Objectif :

L'objectif de cette Demande de Cotation est d'identifier un fournisseur en mesure de fournir à l'UNFPA les produits mentionnés ci-dessus. Le vendeur sélectionné sera tenu de fournir ces produits sur la base de bons de commande spécifiques envoyés au vendeur.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne contact à l'UNFPA :	<i>Stephania Antoine Gilles</i>
No. de tél. :	3 701 4341
No. de fax :	<i>N/A</i>
Adresse e-mail du contact :	<i>gilles@unfpa.org</i>

La date limite pour soumettre des questions est fixée au 6 juin 2025. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des cotations

Les cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les devis doivent contenir :

a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier des charges.

b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le : **13 juin 2025-17h00 heure d'Haïti¹**.

Nom du contact de l'UNFPA :	Moussa Fall
Adresse e-mail du contact :	<i>procurement.haiti@unfpa.org</i>

Veuillez lire les directives suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail — **RFQ N° UNFPA/HTI/RFQ/25/002 – Installation d'un système solaire pour le ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes (MCFDF) dans le département des Cayes**. Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

¹ <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69>

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation du processus de Demande de cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA M. Samir Anouti, Représentante Résidente Adjointe à l'adresse suivante : anouti@unfpa.org Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Bordereau de prix

Nom du soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de la cotation :	UNFPA/HTI/RFQ/25/002
Devise de la cotation :	HTG
Durée de validité de la cotation : (Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)	

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes.**

Bordereau de prix

Article	Nom et description du produit	UdM	Prix à l'unité	Nombre d'unités	Total (GDES)
1					
2					
3					
4					
5		Chacun		1	
TOTAL					

Commentaires du vendeur:

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation UNFPA/HTI/RFQ/25/002, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).